



Partout où la nature
a besoin de nous



Réflexion critique sur la valorisation de la
biodiversité
et sur ses usages possibles,
ainsi que sur l'intégration d'impacts monétarisés
aux processus de **concertation** et de **décision**



Quel est l'objectif de la démarche d'évaluation des projets et de la concertation associée ?

- Elaborer des projets de territoire qui fassent sens
- A minima, dans le respect des objectifs de développement durable fixés par les législations européennes et françaises
- Dans un contexte budgétaire contraint



L'enjeu « biodiversité » dans l'analyse des projets

Intégrer au mieux l'enjeu biodiversité dans la prise de décision

pour

Protéger la biodiversité



Comment faire ?

- Respecter la séquence Eviter-Réduire-Compenser du début à la fin du projet
- Utiliser le calcul socio-économique à bon escient et sans outrepasser ses limites
- Mettre en place une démarche et une analyse multicritères dès le début du processus

Eviter - Réduire - Compenser

- Il s'agit d'une démarche à mettre en œuvre dès le début du projet (dès les études préalables) et pas seulement en bout de course : la biodiversité n'est pas une variable d'ajustement !
- Eviter en premier lieu et systématiquement les impacts sur la biodiversité identifiés (même à gros traits)
- Réduire au maximum les impacts qui ne peuvent vraiment pas être évités
- Compenser en dernier ressort les impacts résiduels inévitables

Compensation écologique

- En dernier recours, si le projet présente un intérêt majeur, des mesures compensatoires peuvent être envisagées **seulement** pour les impacts résiduels.
- Nécessite la **recréation de biodiversité et sa protection**, idéalement sur une période de temps illimitée :
 - dans une zone géographique proche du projet
 - et pour des milieux similaires aux milieux impactés par le projet.
- Des banques de compensation peuvent offrir ce service aux porteurs de projets, à condition qu'il y ait un mécanisme de contrôle et d'agrément de ces banques.
- En aucun cas la compensation ne sera monétaire (sous forme d'indemnisation par exemple).

Monétarisation et biodiversité

- Des problèmes méthodologiques liés à des hypothèses fondamentalement erronées : toutes les valeurs, toutes les préférences ne peuvent pas se traduire par un choix économique exprimé sous forme monétaire.
- Le calcul de la VAN pose problème :
 - écrase le caractère multidimensionnel, irréductible et potentiellement conflictuel des valeurs qui entrent en jeu dans le processus de décision
 - problème de l'actualisation : revient à annuler les dommages au-delà d'un certain horizon temporel (50 à 100 ans selon les taux d'actualisation)
- Le sens d'un projet est réduit à son efficacité économique : cela pose problème !



Monétarisation et biodiversité

« Réduire des jugements, des négociations, des délibérations sur la justice et la justesse – avec ce qu'ils peuvent impliquer de conflits à gérer, de complexité et de singularité des cas – à un dispositif monétaire quasiment automatique est aussi ahurissant, qu'irréaliste et inefficace »

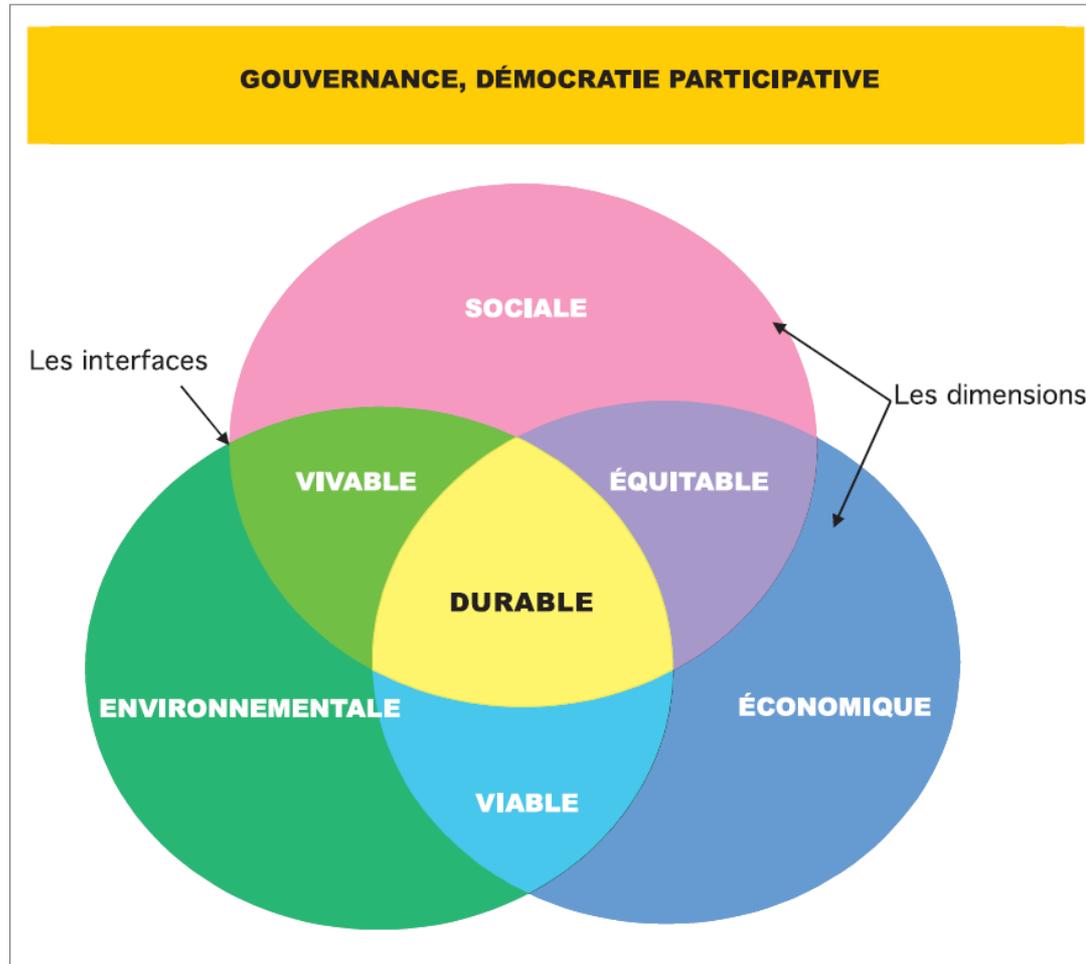
Jean Gadrey, économiste



L'analyse multicritère : une démarche de concertation et d'aide à la décision

- **Une démarche de concertation** qui permet d'établir un dialogue constructif entre parties prenantes, d'énoncer un projet de territoire clair et de faire émerger des solutions alternatives si besoin
- **Une aide à la décision** : des enjeux clairement identifiés et analysés sur la base de données et d'approches adaptées (pas obligatoirement monétaires)
- **La biodiversité dans l'AMC** : il est possible d'intégrer les enjeux de biodiversité très tôt en s'appuyant sur les données disponibles, les dires d'experts et les travaux en cours dans le cadre de l'élaboration des schémas régionaux de cohérence écologique.

Un exemple de grille multicritère : RST02 (CERTU)





Un exemple de grille multicritère : RST02 (CERTU)

« Pour une meilleure prise en compte du développement durable, la grille doit être utilisée **le plus en amont possible** : il est plus aisé d'infléchir, d'améliorer ou de suspendre un projet non durable, au stade de la conception, avant qu'il ne soit définitivement arrêté.

..... ».

Un exemple de grille multicritère : RST02 (CERTU)

« La grille permet de revisiter les objectifs du projet, de comparer des **solutions alternatives** à l'aune de critères du développement durable. Elle ouvre de nouvelles **pistes de réflexion** pour supprimer, réduire et, si possible, compenser les conséquences dommageables du projet sur le développement durable. »



Dimensions et interfaces	Critères à passer en revue
1. Gouvernance et démocratie participative	1.1. management 1.2. concertation et participation 1.3. règles du jeu 1.4. évaluation, suivi et bilan 1.5. respect des valeurs humaines
2. Dimension sociale	2.1. liens sociaux 2.2. solidarité 2.3. identité culturelle 2.4. impact social
3. Interface équitable	3.1. accessibilité 3.2. équité entre les générations 3.3. partage des richesses 3.4. compensation des préjudices
4. Dimension économique	4.1. cohérence économique 4.2. dynamique économique 4.3. coût global 4.4. impact financier
5. Interface viable	5.1. adaptabilité 5.2. précaution-prévention 5.3. responsabilisation 5.4. robustesse des choix
6. Dimension environnementale	6.1. dynamique naturelle 6.2. gestion économe des ressources naturelles 6.3. impact sur l'environnement 6.4. pratiques environnementales
7. Interface vivable	7.1. cadre de vie 7.2. effet sur la santé et la sécurité 7.3. acceptation de la population 7.4. mode de vie



Merci pour votre attention !

Contacts :

Michel Dubromel : michel.dubromel@fne.asso.fr

Marie-Anne Salomon : marie-anne.salomon@fne.asso.fr

www.fne.asso.fr